



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 juin 1998

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 18 Juin 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 Juin 1998

**Pré-Leroy - Réhabilitation et Aménagement des pavillons et
aménagement de la presqu'île - Consultation Maîtrise d'Oeuvre**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Michel GENDREAU donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Jean PILLET.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
M. Michel RIVALLIN donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

Excusés :

Adjoints :

M. Jean-Robert BEJUGE

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

En vu d'installer des Associations et équipements publics dans les pavillons de Pré-Leroy, il est proposé de procéder à la rénovation de ces bâtiments.

Cette rénovation prendra en compte non seulement la réhabilitation du bâti et l'aménagement des locaux, mais aussi la mise aux normes d'accessibilité handicapés et sécurité incendie, les travaux nécessaires pour le libre écoulement des eaux en cas d'inondation (remise sur pilotis), le traitement des abords et l'aménagement de la presqu'île.

Dans cet objectif, il convient de désigner un maître d'oeuvre pour les phases conception et suivi de réalisation du projet.

Le montant de cette prestation étant estimé entre 450.000 F TTC., et 1.300.000 F H.T., la procédure dite "intermédiaire" s'applique dans ce cas.

Elle implique, la nomination d'une commission composée d'élus, de maîtres d'oeuvres et de personnes qualifiées qui aura à rendre son avis sur le choix du maître d'oeuvre à partir des critères tels que les références, les moyens, les compétences, le prix, les délais. Le Conseil Municipal désignera le maître d'oeuvre après avis de cette commission.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation.
- approuver la liste des membres de la commission, à savoir :

- . Monsieur le Maire, Président, ou son représentant M. FRAPPIER,
- . Les 5 délégués, membres de la Commission d'appel d'offres des marchés publics (MM. GAUDUCHON, SAMOYAU, GENDREAU, PILLET et VITELLINI) ou leurs suppléants (MM. DELAGARDE, LEON, ALAZARD, ROUILLE, GUERET),
- . 1/3 des maîtres d'oeuvres compétents (à désigner),
- . Des personnalités compétentes en la matière (à désigner),
- . Monsieur le Directeur Départemental de la concurrence de la Consommation et de la Répression des fraudes ou son représentant,
- . Monsieur le Trésorier Principal Municipal ou son représentant.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

